

5.00 crédits	30.0 h	Q1 et Q2
--------------	--------	----------

Enseignants	Bufkens Hilde ;Schrijvers Lutgarde ;Vanelderen Marie-Paule (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Cette unité d'enseignement est de niveau intermédiaire et suppose donc une maîtrise productive satisfaisante de la grammaire et du vocabulaire de base ainsi que la maîtrise des aptitudes langagières aux niveaux décrits pour l'unité d'enseignement de niveau élémentaire (LNEER1820 - niveau A2 du Cadre européen commun de Référence pour les Langues).
Thèmes abordés	Cette unité d'enseignement est articulée autour de textes oraux et écrits d'intérêt général et à orientation juridique.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Compréhension à la lecture A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable</p> <ul style="list-style-type: none"> de lire des textes factuels sur des problèmes contemporains ou sur des sujets relatifs au domaine d'études avec un niveau satisfaisant d'autonomie et de compréhension . <p>Niveau B1+ du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</p> <p>Compréhension à l'audition individuelle : A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de</p> <ul style="list-style-type: none"> comprendre les points principaux d'un exposé à condition que le sujet en soit familier et la présentation clairement structurée, comprendre les points principaux de documents radiodiffusés ou télévisés factuels à condition que le sujet en soit familier et que la langue soit standard et clairement articulée. <p>Niveau B1+ du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</p> <p>Code</p> <ul style="list-style-type: none"> Vocabulaire : consolidation du vocabulaire de base et extension du vocabulaire général ainsi que du vocabulaire juridique. Grammaire : consolidation des structures spécifiques du néerlandais (les adverbes pronominaux, le mot "er", l'inversion, la voix passive, la subordonnée et les conjonctions). <p>Culture Au niveau de toutes les aptitudes précitées : sensibilisation à la culture flamande et néerlandaise.</p>

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de dispense : un test organisé au début de l'année permet, moyennant l'obtention d'une note de 12/20 ou plus, d'être dispensé du cours et de l'examen. • Tests d'auto-évaluation proposés sur la plate-forme Moodle. • En fonction du contexte sanitaire et de la disponibilité des grands auditoires, les évaluations écrites (format papier) et orales peuvent être reportées en session et/ou se faire sur PC (par exemple sur Teams) <p>Premier quadrimestre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen partiel en semaine 14 portant sur la matière du premier quadrimestre (vocabulaire de base + structures et textes). Cet examen partiel intervient pour 40% dans la note finale. <p>Second quadrimestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test écrit portant sur le syllabus « Zelfstudie » (vocabulaire et compréhension à l'audition). Ce test intervient pour 20% dans la note finale. • Session de juin: examen écrit portant sur la matière du second quadrimestre (compréhension à la lecture et vocabulaire juridique). Cet examen intervient pour 40 % dans la note finale. <p><i>Rappel : examen écrit portant sur la matière du premier quadrimestre si la note obtenue était inférieure à 10/20</i></p> <p>L'examen en session de septembre porte sur toutes les parties de la matière : vocabulaire de base + structures et textes du premier quadrimestre pour 40%, compréhension à l'audition et vocabulaire de « Zelfstudie » pour 20%, compréhension à la lecture et vocabulaire juridique pour 40%.</p>
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement: cours en groupes 20 à 25 étudiants (pour des raisons pratiques les étudiants du Master en criminologie sont intégrés aux groupes LNEER 1821 des étudiants de première année en Droit). • Sous réserve du contexte sanitaire ce cours se donnera en mode présentiel. • Révision en e-learning du vocabulaire de base (Wallangues.be - niveaux A2 et B1) et extension des connaissances lexicales générales (étude en e-learning du vocabulaire du syllabus "Zelfstudie"). Révision et extension des connaissances lexicales spécifiques au domaine d'études (syllabus "Nederlands voor studenten in de Rechten - Intermediair niveau"). Le vocabulaire est toujours présenté en contexte. • Révision en contexte (c.-à-d. en partant des textes du syllabus) des points de grammaire spécifiques du néerlandais (les adverbes pronominaux, le mot "er", l'inversion, la voix passive, la subordonnée). Consolidation de la compréhension de ces structures par des exercices écrits et oraux en présentiel et en e-learning. • Exercitation et développement des aptitudes réceptives par le biais de stratégies de compréhension à la lecture et à l'audition s'adressant tant au mot (deviner) qu'au texte (anticiper). Ces techniques sont appliquées à des textes oraux ou écrits d'intérêt général et à orientation juridique (syllabus : "Nederlands voor studenten in de Rechten - Intermediair niveau"). Le vocabulaire spécifique au domaine d'études est présenté et consolidé au moyen des textes à orientation juridique. Des exercices complémentaires devront être faits à domicile (e-learning sur la plate-forme Moodle).
<p>Contenu</p>	<p>Cette unité d'enseignement consiste à</p> <ul style="list-style-type: none"> • revoir et étendre les connaissances lexicales générales ainsi que les connaissances lexicales spécifiques au domaine d'études, • revoir les points de grammaire spécifiques du néerlandais (les adverbes pronominaux, le mot "er", l'inversion, la voix passive, la subordonnée) et à consolider la compréhension de ces structures par des exercices écrits et oraux, • exercer et développer les aptitudes réceptives (lecture et audition).
<p>Ressources en ligne</p>	<p>https://moodle.uclouvain.be http://www.wallangues.be/</p>
<p>Autres infos</p>	<p>UE équivalente offerte dans d'autres programmes UCL : LNEER1821 (Droi 1 ba)</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>ILV</p>